Association
des Bibliothécaires
de France

# [Communiqué] Soutien aux bibliothécaires de Couëron pour la défense du service public

**23 Septembre 2026**

Les choix récents de la nouvelle municipalité de Couëron fragilisent l'activité de la médiathèque, au détriment du service public.

**Amplitude des horaires d'ouverture**

Le non renouvellement des contrats à durée déterminée de l'ensemble des services de la Ville a également concerné la médiathèque à raison d'un mi-temps. Cette diminution des effectifs a eu pour conséquence directe la baisse de l'amplitude horaire d'ouverture de la médiathèque. Ainsi, depuis le 1er septembre 2026, le public pâtit d'une réduction de 7 heures des ouvertures de la médiathèque, principalement concentrée sur la pause méridienne.

Nous rappelons que l'article 1 de la Loi Robert du 21 décembre 2021, transcrite dans le *Code du patrimoine*, stipule que "les bibliothèques [...] ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs".

**Mise en cause du projet d'actions culturelles**

Nous déplorons l'annulation de la majeure partie des actions du temps fort sur le thème d'actualité de l'égalité des genres, évènement prévu en cette fin d'année.

**La fin du projet d'établissement ?**

La destination du bâtiment est également touchée par de nouveaux projets : musée dans la médiathèque, réduisant l'espace disponible pour les collections (BD, jeux vidéo et espace d'action culturelle) ainsi que la transformation ponctuelle de l'ensemble de la médiathèque en salle des fêtes pour des cérémonies officielles. Pourtant les usagers et les usagères profitent depuis 2025 de réaménagements de la médiathèque Victor-Jara de Couëron leur offrant des ambiances plus intimes, chaleureuses et adaptées aux nouveaux besoins.

À l'heure où le ministère de la Culture annonce près de 146 millions d'entrées dans les bibliothèques en 2025, nous déplorons que ce premier équipement culturel de proximité voit son activité et sa vocation modifiées, au détriment du service rendu aux habitant·e·s.